

tion, sa finalité spécifique n'est jamais une fin en soi: elle s'efface comme telle dès que l'action prévue est réalisée par B, ce qui revient à dire toute argumentation est "engagée", ou qu'elle n'a pas d'existence propre indépendamment de sa fonction première, qui est de déclancher l'action de B. Ce fait nous permet alors de comprendre en partie pourquoi l'argumentation est et n'est pas une démonstration. Si sa vocation particulière est l'explication et la justification et que, visant la rationalité entière, elle n'y parvient pas, essentiellement, c'est précisément à cause de l'inclusion de sa finalité particulière dans la finalité globale. C'est à ce niveau que le non-démonstratif intervient. Le discours ne s'y signifie pas lui-même, objet idéal, détaché de ses conditions de production et de réception, ce qui serait le cas de l'oeuvre d'art, ou, à la limite, des discours démonstratifs. Bien au contraire, la finalité globale est récupérée au niveau de la finalité spécifique comme étant son contenu (quel que soit l'objet effectif du discours); c'est pourquoi on a pu dire que celle-ci était seulement formelle. Or ce contenu est éthique et politique, au sens large où toute interaction de A et B (forme de la finalité globale) signifie l'interaction des modes d'insertion des groupes, les uns par rapport aux autres, dans le contexte de la pratique concrète, vue sous l'angle des individus ou des groupes.

#### 4. VERITE

L'analyse du contenu de la définition que nous avons, provisoirement, donnée de l'argumentation, nous a conduit à classer celle-ci dans les activités verbales à l'intention cognitive, et plus précisément discursive, au sens philosophique traditionnel du mot, et ceci, à cause de sa finalité spécifique. Mais dans la mesure où, en tant que connaissance, ces activités s'orientent vers le vrai, ou le visent, il peut être utile de s'interroger sur le statut de la vérité dans l'argumentation. Mais comme nous avons vu, d'autre part,

dans quel contexte dynamique il est indispensable de situer celle-ci (finalité globale), cette question ne peut manquer d'apparaître sous une forme assez complexe.

Si le problème de la vérité se pose, pour l'argumentation, c'est parce qu'elle consiste en une mise en forme de jugements et de relations entre ces jugements. Cette affirmation, n'est, bien sûr, qu'une hypothèse de travail; d'autre part, au niveau de ces réflexions, la spécificité de cette mise en forme ne peut encore être décrite, abstraction faite des quelques ébauches d'analyse qu'on trouvera dans le chapitre suivant. Il est possible, toutefois, de faire, les remarques suivantes:

1. En fait, ce problème se pose de deux manières, lié à deux aspects de la vérité, selon qu'on la conçoit

- a) comme un attribut d'éléments du discours, donc comme une "place" dans son système (et donc tributaire de sa finalité spécifique, ou à l'intention de A)
- b) comme un attribut du discours en tant qu'il est reçu par B, donc hors du discours (et tributaire de la finalité globale, ou des réactions de B).

Mais ces deux aspects interfèrent, au niveau des représentations que A peut se faire des réactions de B; ce qui suit tente de mettre le fait en évidence.

2. L'argumentation, par caractère "pratique", qui lui est essentiel, n'est pas tributaire d'une théorie établissant les conditions générales du vrai formel, ou, si elle l'est, c'est partiellement, par l'usage qu'elle peut faire d'arguments strictement déductifs. Mais la présence de ceux-ci n'en constitue pas l'essence, et le problème de l'insertion de ces formes particulières dans l'ensemble des arguments d'un texte donné reste à résoudre, sa solution n'appartenant, en aucun cas, au domaine de la démonstration. Nous avons déjà pu remarquer que ces arguments ne sont pas présentés explicitement (dans leur forme même) comme des déductions, et que leur formalisation, possible, exige la mise en évidence de "prémises" implicites, ou de présupposés, qui n'ont pas seulement pour fonction de servir de base à la

déduction, mais qui sont aussi, et plus spécifiquement, posés, à la fois comme communs à A et à B au niveau de leur possibilité, et "en question", objets de polémique ou de conflit, au niveau de leur réalisation à travers le procès de l'argumentation.

Mais si les prémisses sont vraies, en tant que communes elles sont hors du discours et leur contenu est très pauvre; elles sont de nature formelle (1) et font, en principe, appel à la légalité (morale, logique) ou à l'essence (définitions, autorité,...). Elles servent à soutenir le système proposé par A, et ce sont elles, qu'en fait, l'argumentation manipule, dans le système, pour les rendre actuelles chez B, et pousser celle-ci à accepter le système de A, qui, à ce moment seulement, est reconnu comme vrai. Ainsi, la vérité de ces présupposés dépend de leur actualisation chez B et celle de l'ensemble des thèses du discours de A dépend de cette actualisation.

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, mais au niveau des jugements cette fois-ci, l'argumentation ne relève pas non plus d'une conception empirique de la vérité, c'est-à-dire qu'on n'y trouve pas d'énoncés simplement constatatifs (protocolaires), (pour autant qu'ils existent) ou reflétant des états de faits, au niveau d'une pure information, lesquels seraient conçus comme extérieurs au discours. Les faits y sont toujours présentés, les jugements toujours donnés comme vrais. Cette affirmation peut s'analyser de la façon suivante.

1. A construit un jugement comme vrai: en ce sens, celui-ci n'est jamais donné comme isolé, ne devant sa valeur qu'à lui seul (par son contenu propre), mais inséré dans un ensemble organisé. Cette insertion peut se faire de trois manières:
  - a) Le jugement est dérivé, par A (quelles que soit, pour l'instant les modalités de cette dérivation), d'un système qui le justifie, l'explique, l'engendre, ce système constituant un argument.

---

(1) C'est une hypothèse que nous faisons et qui pourrait renvoyer, pour être vérifiée, à une analyse logique des "lieux".

- b) Le jugement est asserté par A (cette assertion peut prendre de multiples formes, du catégorique à la modalité la plus nuancée), comme l'effet d'une prise de position de A. Nous sommes alors ramenés à la remarque 1 ci-dessus: le "poids" ou l'efficacité de cette assertion dépend du jeu des prémisses implicites.
- c) Le jugement est posé comme dérivant d'un système ou d'une assertion d'un opposant (qui n'est pas nécessairement B, mais que A veut empêcher d'être reconnu par B) et par rapport auquel A, en le réfutant, construit son discours. Nous avons pris l'habitude de désigner cet élément par le terme de "contre-discours", cette notion entrant assez bien dans le cadre d'une théorie de l'argumentation qui définit celle-ci comme "conflit" ou comme "intervention" dans une relation dialectique.

Ainsi, à la limite, dans l'argumentation, il n'y a pas de fait qui ne soit vérité, dans le sens où rien n'est donné qui soit hors du discours lui-même, si ce n'est des allusions à d'autres discours possibles, rien n'est donné comme "en-deça" du discours. D'autre part, rien n'est vérité sinon par une constitution, ou une production discursive, oeuvre de A.

2. B reconnaît un jugement comme vrai. L'adhésion de B est active, nous l'avons vu. Dans le cas de la vérité, cela veut dire que si B reconnaît la vérité d'un discours argumentatif, c'est qu'il "endosse" ou prend à sa charge en quelque sorte le procès par lequel le vrai s'établit, dans le discours de A. Dans notre perspective, ceci signifie que, étant donné un domaine implicite commun à A et à B, seulement conçu comme possible ou vide au départ du discours, étant donné d'autre part que la fonction du discours est d'actualiser, ou de remplir certains de ces possibles en les manipulant par le jeu des arguments, si le discours est efficace, on assiste à une sorte de restructuration du champ mental de B, qui réalise ainsi, pour lui, certaines de ces prémisses implicites et "participe" à l'élaboration du vrai, ou "s'approprie" la vérité du discours. On peut dire alors que celui-ci le "concerne". C'est donc, par là, fort

éloigné d'une vérité de fait simplement constatée, ou d'une vérité formelle purement démonstrative, l'une et l'autre s'établissant sans exiger, de la part de B, autre chose qu'un enregistrement passif.

Ainsi, la vérité n'est pas au niveau de la chose dont on parle, mais, bien plus à celui de la façon dont on en parle, (ou du but poursuivi par là) et de la façon dont on la reçoit. S'agit-il encore à proprement parler, de vérité? Un discours argumentatif est présenté comme vrai pour qu'il porte. Il est reconnu comme vrai, s'il porte. Les concepts de production et d'efficacité semblent être, ainsi, des catégories plus fondamentales, et ce qui précède le laissant déjà entendre, nous renvoient à la notion de cohérence, celle de la "situation" argumentative au sein de laquelle apparaîtra une pluralité de niveaux.

## 5. COHERENCE

Il est possible d'envisager le problème de la cohérence argumentative comme ressortissant de trois niveaux, de nature différente. On remarquera à ce propos que seul le deuxième niveau défini peut faire l'objet d'une analyse sémiologique des mécanismes de l'argumentation, dans la mesure où celle-ci se présente avant tout sous la forme d'un discours, défini, en tant que tel par son usage, ou système de signes au second degré qui, comme le définit Barthes (1) serait "toute unité ou toute synthèse significative..." ou "parole... formée d'une matière déjà travaillée en vue d'une communication appropriée...". Ces trois niveaux correspondent d'autre part aux trois parties possibles d'une théorie globale de l'argumentation, dont nous avons défini le contenu p.3.

---

(1) Barthes, R. : Mythologies Paris, Plon, p. 217

1. Le premier niveau est linguistique. Le discours argumentatif se donne sous la forme d'une suite linéaire de signifiants en langue naturelle, obéissant aux règles syntaxiques et lexicales de celle-ci, doués par là, et à ce niveau, d'une valeur de signes. On a donc là, déjà, un premier niveau de cohérence. Mais cette cohérence n'est pas celle du discours argumentatif proprement dit, car elle est celle de toute suite présentée comme "grammaticale", c'est à dire comme appartenant à une langue donnée, qu'elle ait ou non l'intention d'être un discours. Elle est donc celle de la langue, et, par là, échappe au cadre de cette recherche. Par contre ce qu'il faut mettre en évidence c'est comment ce système, préalablement constitué "en soi", est utilisé, manipulé, comme signifiant dans une organisation "supérieure" celle du discours lui-même, constitué en vue de sa fin, dans sa situation.

2.1. Lorsqu'on part d'un texte, on est d'emblée situé au premier niveau. Mais si l'on a l'intention de définir son genre, on est renvoyé à sa fonction, c'est à dire au niveau "actif" de son utilisation, révélant une structure plus profonde qui n'est pas donnée entièrement, explicitement, au niveau 1, dans notre cas, celle des argumentèmes, ou des mécanismes discursifs permettant à un orateur, étant donné un certain objet, de réaliser une certaine fin (conviction, persuasion, entraînant une prise de position) sur un auditoire. Cette cohérence est d'un tout autre ordre que celle de la langue: c'est celle du discours proprement dit, inséparable des conditions de sa production. Nous l'avons, jusqu'ici, appelée logique, mais sans préjuger en aucune façon, d'un rapprochement nécessaire avec les procédés de la logique formelle, sous sa forme habituelle, postulant simplement sa mise en forme opératoire possible, quel que soit l'instrument d'analyse utilisé, cette mise en forme devant, plus probablement, résulter de la confluence de plusieurs techniques d'analyses. Les remarques sur la finalité de l'argumentation laissent déjà suffisamment entendre qu'il s'agira d'une logique dans laquelle les dimensions pragmatiques et sémantiques seront primordiales, constitutives d'une syntaxe, dont on peut déjà supposer qu'elle ne

sera ni linéaire ni extensionnelle.

Toutefois, à ce niveau, finalité et co-présence de A et de B ne sont pas à prendre dans leur contenu concret tributaire d'une situation particulière. Il s'agit en réalité de positions dans un système de relations qui constituent le discours comme tel, et qui se déterminent les unes par rapport aux autres, en fonction d'autres éléments dans lesquels le discours se laisse encore analyser. On mentionnera rapidement certaines des catégories proposées par l'analyse de Ch. Perelman (1), les concepts de "fait", de "valeur", de "présomption" et de "lieu", pour ne prendre que ceux-là. A condition de les dépouiller de leur import métaphysique, en refusant de les définir à priori, on peut les considérer comme des termes qui ne seront plus définis que par leur fonctionnement dans l'ensemble du discours. Ainsi, on pourrait appeler "fait" ce qui est "présenté" d'une certaine façon, ce qui est "donné", dans le discours, comme fait, (2) abstraction faite de tout fondement ontologique, extra-discursif, le discours effectuant un "découpage", un "filtrage", d'un certain référent qui n'existe, au niveau du discours, que négativement, comme ce que le discours élimine, escamote. Ce découpage est fonction de la fin visée, de la spécificité de l'auditoire. On notera toutefois que ce référentiel n'est pas une donnée brute, mais qu'il est déjà préorganisé par la pratique sociale, donc aussi par des discours antérieurs. Les valeurs pourraient être définies comme ce qui justifie ou soutient cette présentation (présenter un fait, c'est le valoriser). De la même façon, ce qui est présupposé apparaît comme un domaine de jugements, communs à A et à B, grâce auxquels, ce jeu des faits et des valeurs a un sens, aux deux pôles de la relation. A ce domaine semblent appartenir les lieux, sortes de "recettes" formelles permettant le passage entre des prémisses générales communément admises et la situation particulière réalisée dans un discours donné.

---

(1) Perelman Ch. : Traité de l'argumentation, Paris, PUF, 1958, p. 89-112

(2) Voir § 5, Vérité

2.2. Les remarques qui précèdent permettent de mettre en évidence ce qui semble être un caractère essentiel de la cohérence argumentative, à ce niveau, (auquel il a déjà été fait allusion p.9), caractère représentant le "risque" de l'argumentation, ou son insertion dans le mécanisme d'un dialogue implicite, en d'autres termes, et indissolublement, sa fermeture et son ouverture. Le découpage effectué par le discours sur un référentiel pré-existant ferme un ensemble de contenus. Mais dans la mesure où il le ferme, il ne dit pas tout, et s'oppose par là à d'autres fermetures possibles, sous forme de discours déjà constitués opposables par B, ou de discours à faire, laissés à sa liberté d'appréciation. La possibilité de ces "contre-discours" se lit négativement comme ce qui n'est pas dit par A, mais peut être dit, étant donnée une certaine situation extra-discursive, ou appartenant à des discours antérieurs, et elle manifeste l'ouverture du discours proposé.

Une juste appréciation du degré d'ouverture du discours pourrait permettre de rendre compte de son efficacité sur l'auditoire, efficacité qui semble tenir autant à l'autorité de A, donc à la force de son découpage, qu'à la place qu'il laisse à l'exercice de la liberté de critique et de réflexion de B, donc à sa propre réfutation possible, dans la mesure où la présence de cette ouverture semble être une des conditions de possibilité de l'action de B. En ce sens la logique de l'argumentation se situerait à ce point délicat d'équilibre où le dogmatisme peut toujours être réfuté, mais où le dialogue ne cesse pas d'être repris, canalisé par le locuteur en vue de la fin qui est celle de son discours. En effet, à supposer que la fermeture soit complète, (à ce propos on pourra noter que plus un discours est dogmatique, plus il est aisé à réfuter) deux conséquences sont possibles:

(1) la destruction, en bloc, du discours de A, par l'opposition, due à B d'un autre discours, tout aussi consistant, mais reposant sur un autre découpage, sans qu'il y ait communauté possible entre eux, sinon l'existence hypothétique d'un donné brut, référence des deux discours,



(2) l'élimination complète de toute activité de la part de B, devenu objet agi, ou pure passivité réceptive.

Ces deux conséquences ont pour effet de rompre la relation de co-présence active de A et de B, dont nous avons montré qu'elle est essentielle pour comprendre l'argumentation. Il en va de même si l'on fait l'hypothèse d'une ouverture complète:

(1) A chaque thèse A correspond une antithèse B, sans que l'ensemble de ces dernières constituent nécessairement un discours cohérent, sinon dans leur intention négative.

(2) On a deux monologues disjoints, mais intercalés, ce qui nous ramène au cas (2) ci-dessus.

(3) On a un dialogue à part égale, mais où la situation argumentative disparaît également puisqu'on a, dans ce cas, deux locuteurs et deux interlocuteurs.

En réalité, tout se passe comme si le discours argumentatif procédait en "avalant" les objections possibles de B en les détournant à son propre profit, les désamorçant en quelque manière. Les procédés sont nombreux; leur inventaire est loin d'être fait, on ne peut qu'en pressentir quelques uns : on peut montrer que l'autre ne fait pas le poids, on peut faire semblant d'admettre la controverse ("oui,...mais..."), on peut "modaliser" ses propres affirmations, ce qui les affaiblit, mais les rend, en même temps, difficilement attaquables, la discussion ne portant plus, alors, sur le fait lui-même, mais sur les différents degrés d'adhésion à son propos. Nous ne sommes donc pas en présence d'une situation de dialogue, sans pour autant en être très loin, la part faite à l'activité de l'autre restant toujours ouverte, sans que sa liberté soit toutefois entière, dans la mesure où l'on prévient, d'avance, de quelque façon, les objections qu'il peut faire.

Sur ce point, la construction des petits dialogues aporétiques de Platon est exemplaire: après avoir fait l'inventaire de tous les discours (et contre-discours) qu'on peut tenir, étant donné un certain objet, en montrant les limites (inconsistance ou incomplétude), Socrate se tait,

laissant son interlocuteur sur sa faim, c'est-à-dire livré à sa propre capacité de réaliser dans le champ de son expérience la fin visée par le discours.

2.3. Un deuxième caractère essentiel du discours argumentatif peut être également mis en évidence. Nos recherches actuelles portent en grande partie sur ce point qui paraît capital, mais qu'on ne peut encore qu'effleurer, sans en mesurer vraiment la portée.

(1) Dans la mesure où l'argumentation se définit, sous un certain aspect, par le double jeu de ses finalités (voir p.10-14), on ne peut manquer de retrouver ce mécanisme au niveau du discours lui-même, sous la forme d'une différence, marquée, entre ce dont on parle, et ce qu'on cherche à faire, le premier élément étant utilisé en vue du second, celui-ci semblant, naturellement, devoir rester implicite, encore qu'il doive être "lu" à partir du premier.

(2) La notion d'implicite nous conduit à un second couplage de niveaux, entre ce qu'on dit, et ce qu'on présuppose comme étant nécessaire à l'ordonnance discursive (qu'elle soit ou non démonstrative), prémisses justifiant la présentation d'un fait, étayant la construction d'un système, que A suppose connu de B, ou qu'on peut poser comme communs à A et à B fonctionnant comme conditions de possibilité de leur co-présence active, et par là, du sens du discours, pour ses protagonistes. On peut, de plus, à l'intérieur de ce qui est présupposé concevoir des classifications selon la nature de ce qui est présupposé, ou selon son degré de généralité (ou de formalisme), ou son poids (autorité)

(3) Il reste encore une distinction à faire entre ce dont on parle et la façon dont on en parle, distinction recoupant en partie celle de "langue" et "métalangue" en logique formelle, dans la mesure où, dans un texte on peut voir apparaître, superposé au niveau des énoncés, un niveau d'assertion sur ces énoncés, quels que soient, pour l'instant, ses différents modes, ou ses degrés de contrainte (allant du catégorique à la modalité la plus faible). On peut faire l'hypothèse, à première vue, que cette dernière hiérarchie

de niveaux, la seule qui soit apparente sur le plan du texte, sert de "marque" désignant, ou indiquant le jeu des couplages (1) et (2) qui, eux, n'apparaissent dans le texte que sous la forme de l'opposition entre explicite et implicite.

Tout ce qui vient d'être dit laisse voir que ce type de cohérence n'est pas linéaire, bien qu'il se présente dans le moule linéaire de la langue. Au niveau de celle-ci, cette absence de linéarité se signale entre autre par des répétitions, des redondances, des boucles, des glissements ou des distorsions sémantiques,

2.4. Nous avons opposé, ci-dessus, dogmatisme et dialogue comme deux "bornes" entre lesquelles le type de cohérence spécifique de l'argumentation viendrait prendre place, ou comme des tendances que celui-ci manifeste, sans s'y réduire pour autant. Il est possible d'élargir ce mode de détermination négatif - le seul dont on puisse valablement user, au stade de ces recherches "à tâtons" - en proposant d'autres "bornes" par rapport auxquelles situer l'argumentation, ce qui permettra d'autre part de résumer ce que nous avons dit sur la finalité et sur la cohérence de ce type de discours.

(a) L'argumentation n'est pas informative, ou si elle l'est, c'est accessoirement. A la limite, un discours informatif à l'état brut, consisterait en une suite linéaire d'énoncés de faits, sans autre lien entre ceux-ci qu'une simple juxtaposition additive. Or, dans un discours argumentatif, les faits sont "présentés" (proposés, engendrés, justifiés" aussi bien par le jeu d'une métalangue assertorique que par celui de "preuves" (pas nécessairement démonstratives, mais dont l'intention est toutefois rationnelle), la fin globale du discours n'étant jamais absente de sa construction, pas plus qu'elle n'est informative.

(b) L'argumentation n'est pas démonstrative, même si certaines parties du discours peuvent l'être. Sa cohérence n'est pas celle d'un calcul où, d'une part, les niveaux de langue sont spécifiquement explicités, et, par là, ce qui sert à la dérivation, par opposition à la dérivation

elle-même, et, où, d'autre part, sont également explicitement distingués point de départ et point d'arrivée, abstraction faite de toute finalité, mise à part la démonstration elle-même, et de toute considération de l'auditoire, fonctionnant comme universel. Au contraire, dans l'argumentation, ce qui peut être démonstratif, ou toute autre forme de preuve, d'une part, n'est jamais totalement explicité, et d'autre part est toujours utilisé à une fin liée à la manipulation d'un auditoire donné. Cet usage des éléments discursifs apparaît, à la fois, dans le mécanisme beaucoup plus complexe de la métalangue, et, surtout, dans celui des prémisses implicites.

(c) L'argumentation n'est pas impérative. Elle a pour fin l'action de l'auditoire; or un ordre aussi. Toutefois, nous avons vu que sa finalité spécifique est de se donner pour une preuve, une justification, une mise en forme explicative, ce qui n'est pas le cas pour un discours impératif. À la limite, il y aurait discours argumentatif dès qu'on se trouverait en présence d'un texte de la forme de celui-ci: "Ralentir! Travaux", qui, développé dans sa structure implicite pourrait sous-entendre, par exemple: "Ralentissez, parce qu'il y a des travaux, etc."

(d) L'argumentation n'est pas démagogique (1), ou si elle l'est, ce n'est pas essentiellement, pour la même raison que ci-dessus: elle fait appel, chez l'auditoire, à des mécanismes cognitifs, et non à de simples conditionnements, ou à des motivations inconscientes, ou seulement affectives.

Il va de soi que ces quatre négations sont trop fortes, et que le discours argumentatif participe de ces quatre catégories; mais s'il peut paraître aisé de montrer en quoi il s'en distingue, au moins provisoirement, il est beaucoup plus difficile de tenter de démonter le mécanisme de cette participation: cette question reste, pour l'heure ouverte.

---

(1) Ce terme est utilisé, pour les besoins de la cause, au sens un peu particulier de "ce qui flatte, excite, exploite les passions des masses" Petit Robert, 1969

3.1. Le troisième niveau nécessaire pour rendre compte de façon globale du sens de la cohérence argumentative est, comme le premier, extra-discursif: il s'agit du niveau psycho-sociologique. N'étant ni psychologue, ni sociologue, notre propos n'est pas d'en faire l'inventaire, l'effort de recherche devant se porter, plus normalement, et pour des raisons de compétence, sur l'analyse du discours proprement dit. Il est toutefois heuristiquement important, de ne pas oublier qu'une argumentation n'est pas une pure construction désincarnée, an-historique, l'oublier impliquerait le risque de n'en jamais saisir un des aspects essentiels, celui d'être tenue au sein d'une situation historique concrète, constitutive du contenu même de sa finalité. Derrière les "positions" abstraites que l'analyse découpe dans l'ensemble du discours, se trouve engagée une pratique que le discours a, précisément, pour fin de manipuler, à l'aide d'un système conceptuel jamais complètement fermé, même si l'intention du discours est. Cette fermeture pratique qui a sa cohérence propre, que ce soit celle des individus engagés, ou celle de la société qui les porte. Nous sommes renvoyés, par là, au problème de l'utilisation du discours comme moyen d'intervention, historiquement situé au niveau des individus ou des classes, donc au problème de l'idéologie.

3.2. A ce dernier problème est d'ailleurs lié celui de la compréhension, qui, lui, renvoie à l'efficacité du discours. La question de l'articulation du niveau 3 avec le précédent ne peut pas ne pas se poser lorsqu'on s'interroge sur ce qui différencie notre lecture d'un éditorial du Monde, par exemple, de notre lecture d'un Discours de Cicéron, ce qui permet d'identifier ces lectures ressortissant plutôt du niveau 2. On peut aussi poser la question autrement et se demander, encore qu'il s'agisse probablement d'un excès de schématisme, si à des variations du contexte historique correspondent des variations dans le fonctionnement des "positions" à l'intérieur du discours (encore que cette correspondance ne soit pas aussi simple que certaines analyses structuralistes sembleraient le laisser entendre).

3.3. Ce problème n'a cessé de se poser en cours de recherche, bien que de façon latente, comme une sorte de limite ou de frein (difficilement récupérable au niveau conceptuel) à l'arbitraire des reconstructions formelles du discours, par un biais qui peut paraître discutable, celui du mythe. Incontestablement, quelque chose du pouvoir du mythe apparaît dans celui de l'argumentation, et, il peut être utile de tenter une comparaison entre ces deux formes de discours. Toutefois la possibilité même de cette comparaison est discutable, pour plusieurs raisons: multiplicité des points de vue à partir desquels elle peut être menée, diversité difficilement coordonnable des théories du mythe, danger d'une réflexion à priori qui tend à escamoter les différences, faute de pouvoir en rendre compte de façon opératoire. Néanmoins, on peut relever certains points de cette comparaison, quitte à les regarder, provisoirement, comme des hypothèses de travail. Nous reprendrons dans ce but les trois catégories analysées de la définition provisoire de l'argumentation, et nous limiterons notre idée du mythe aux conceptions qui sont en usage dans la description des sociétés dites "primitives".

(1) Système de signe: comme une argumentation, un mythe est un discours en langue naturelle, mais dont le type de cohérence propre ne relève pas du niveau linguistique, celui-ci n'en étant que le véhicule, mais de celui de la parole, et qui est donc fonction d'une certaine forme d'usage de la langue; ainsi, de même que nous pouvons envisager, à un niveau plus profond que celui du texte, l'existence d'argumentèmes, de même, il existe, pour le mythe, si l'on en croit Levi-Strauss (1), des "paquets" de relations (mythèmes) supra-linguistiques, organisés structurellement. La comparaison s'arrête là pour l'instant: nous ne sommes pas encore à même de savoir, en quoi consistent, par l'argumentation, ces "paquets", ni, par conséquent, de délimiter la

---

(1) Levi-Strauss C.: Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958, p.233

spécificité de chacun de ces types de structures de signification.

(2) Finalité: Au niveau de la finalité globale, le mythe, semble, sur un point, comparable à l'argumentation - dans la mesure où celle-ci est vue sous l'angle de la manipulation discursive des groupes concrets, ou de l'idéologie. L'un et l'autre discours a pour fin la mise en action de l'auditoire, ou le déclenchement de comportements chez l'auditoire, poussé à faire usage de son opérativité, que celle-ci se limite à la modification d'une "façon de penser" ou qu'elle s'extériorise en actions concrètes. De plus, comme l'argumentation, le mythe joue sur un "phénomène de résonance" par lequel l'auditoire s'approprie, si le discours le concerne (s'il existe quelque chose de commun à A et à B: une situation vécue dans une communauté d'expérience, un ensemble de normes reconnues comme réglant cette situation), la vérité que celui-ci contient, et la fait sienne, dans la mesure où il l'effectue en l'intégrant au champ de sa propre activité, c'est-à-dire, dans la mesure où il n'est pas seulement spectateur mais acteur. Par contre, où ces discours divergent, c'est quant à la fermeture. Un mythe, s'il est reconnu comme tel, c'est-à-dire vécu comme vrai (et non comme mythe) par B, n'implique pas, en lui, la présence de contre-discours. Un mythe ne se réfute pas, car s'il se réfute, il se démystifie, par là même, et le réfutant s'exclut du groupe où se joue la puissance du mythe. Ce dernier n'a donc pas, dans sa constitution, à faire la part de l'opposition et à l'intégrer en lui, ce qui nous a semblé être le cas de l'argumentation, d'où l'on peut supposer un mode d'organisation différent au niveau des mécanismes discursifs.

On pourrait, sur ce point, objecter qu'un mythe n'est jamais isolé, et qu'il ne se définit qu'au sein de l'ensemble de ses versions, dont chacune fournit un découpage différent de la situation concrète qui leur sert de contenu. On notera, que, malgré tout, la différence subsiste: le mythe ne thématise pas lui-même explicitement son renvoi à d'autres discours possibles, comme le fait, semble-t-il,

le discours argumentatif, ou, pour faire usage d'une catégorie mentionnée plus haut, il ne s'insère pas dans une structure ouverte de dialogue ou de conflit. Certes, le conflit préside à la naissance du mythe, puisqu'on a pu le définir comme un instrument logique apte à surmonter des contradictions réelles (Levi-Strauss) (1): le conflit est ce qui doit être dépassé, médiatisé par le substitut d'une "sur-réalité" cohérente, dans l'intention de conserver, en l'organisant de façon répétitive (la répétition est assurée par le jeu des comportements "induits" par l'efficacité mythique) une pratique sociale faite pour se perpétuer sous la même forme. Que ce dépassement soit effectif au niveau du devenir réel des sociétés ne nous importe pas ici; ce qui compte, c'est l'intention d'éternité sous-jacente à la création mythique.

Pour l'argumentation, le problème est différent: le conflit, s'insérant dans la structure même du médiateur discursif, devient instrument logique pour intervenir dans une pratique sociale de plus en plus diversifiée, non seulement dans le but de la conserver dans son ordre actuel, mais également pour la changer, c'est-à-dire pour mettre en évidence ses contradictions, en "jouant" la contradiction, et non seulement sa résolution, jusqu'à la faire éclater, et avec elle, les formes concrètes d'organisation. Pour ce qui est de la finalité globale de l'argumentation, il peut être utile de réfléchir sur ce fait (encore qu'on sorte, par là, du cadre strict d'une théorie opératoire du discours argumentatif): démocratie, civilisation urbaine axée sur l'échange commercial, émergence d'un type d'existence juridique et politique, thématique de l'histoire (encore que de façon non totalement explicite) (2) et problématique de l'argumentation serait-elle le substitut du mythe, celui-ci se réduisant alors à l'usage d'une forme, valable pour tout contenu, dans une société vouée matériellement et épistémologiquement au changement, à l'histoire?

---

(1) Op. cit., p. 254

(2) Chatelet F.: La naissance de l'histoire, Paris, 1962



Sur le plan de la finalité spécifique, l'analogie entre ces deux formes de discours paraît, à première vue, évidente: l'un et l'autre viennent à être reconnus comme vrais (intention cognitive) par la voie d'une construction rationnelle (justification, explication). Mais c'est ce mode de construction qui diffère: si, d'une part, l'argumentation nous apparaît comme une sorte de preuve (avec toutes les réserves que l'on voudra), le mythe, lui, se donne comme un récit, une succession d'évènements; et si, d'autre part, l'argumentation use de concepts, les termes du mythe sont des symboles. La différence est certainement essentielle, encore qu'excessivement tranchée: le discours argumentatif révèle, à l'analyse, certains éléments en jeu dans la structure des mythes; on notera, à titre d'exemple, que:

- l'argumentation n'est pas exclusivement conceptuelle: la polysémie de ses concepts n'est pas explicitement développée, et elle use de symboles,
- certains arguments exposent la genèse d'un fait, justifiés par la séquence d'évènements qui l'ont rendu possible,
- ce qui est justifié parfois ce qui doit être, par une sorte de sacralisation des situations de fait,
- on peut retrouver certains mécanismes de "réduction" dialectiques semblables à ceux que la fameuse formule de Levi-Strauss (1) met en forme (assez obscurément d'ailleurs, à nos yeux tout au moins): 4 fonctions pour 3 objets,
- le temps, absent de la démonstration, joue divers rôles, de même que la personnalisation de certaines fonctions.
- l'analogie, au delà de la métaphore, est utilisée comme mode de raisonnement, etc.

---

(1) Op. cit. p. 252